

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par

Mme Bareigts, rapporteure et M. Brottes

ARTICLE 63 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression est la conséquence de l'amendement n° XXX , qui prévoit que les ZNI ne faisant pas l'objet d'une PPE spécifique sont intégrées à la PPE nationale, sous la forme d'un volet annexé.